

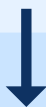
Parcours du dossier

Délais

Jour 0



Dépôt d'un dossier complet à la MTA



Évaluation par l'équipe pluridisciplinaire (EPE)

Examen de votre situation et de vos besoins en fonction de votre projet de vie



Élaboration d'un Plan Personnalisé de Compensation (PPC)

L'EPE vous donne son avis après l'évaluation de vos demandes et besoins



Décision de la commission (CDAPH): ouverture ou refus des droits aux prestations

4 mois



Notification de décision



5 mois



Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez déposer un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la MTA dans les deux mois qui suivent.



RAPO

7 mois

9 mois

Si suite au RAPO, vous n'êtes toujours pas d'accord, vous avez à nouveau deux mois pour effectuer un recours auprès du tribunal

